

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°94-37 du 23 Février 1994

chargeant Monsieur Aurélien HOUESSOU,
Ministre de l'Energie, des Mines et
de l'Hydraulique de l'intérim de
Monsieur Robert TAGNON, Ministre du
Plan et de la Restructuration Econo-
mique pour compter du 21 Février 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant Proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°91-244 du 23 Octobre 1991 portant délégation de pouvoirs et de signature au Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République ;

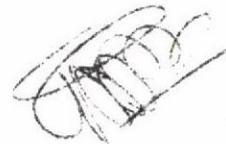
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 21 Février 1994, Monsieur Aurélien HOUESSOU, Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique est chargé de l'intérim du Ministre du Plan et de la Restructuration Economique pendant l'absence de Monsieur Robert TAGNON.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 23 Février 1994

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
et par délégation, le Ministre d'Etat,



Désiré VIEYRA

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 ME 4 SGG 4 MPRE-MEMH 4 AUTRES MINIS-
TERES 19 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-